

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****7 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le SEPT AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEVRE Sébatien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mr NAGELS James – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine – Mr HUON Jean-Pascal – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mme DHONT Audrey – Mr DESMEDT André

Ont donné procuration : Mme DHONT Audrey à Mr VERDIERE Andy – Mr DESMEDT André à Mme LAMBERT Marie.

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	25	27

**Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC (délib. 2026/04/03)**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 333-3

Considérant l'adhésion de la commune de HASNON au Syndicat mixte du parc naturel régional Scarpe-Escaut,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, précisant que les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

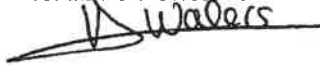
Le Conseil Municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la Commune au sein du Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc, désigne

- Pour délégué titulaire : **GRAS Alain**
- Pour suppléant : **GRARD Tiphaine**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire,

WALERS Honorine



Le Maire,

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 9 Avril 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 1^{ER} Avril 2026
le Maire.